

C du Vent. Réponse aujourd'hui pour Castel-Coudiec

Voilà plus de huit ans que l'association bannalécoise C du Vent s'oppose aux deux projets éoliens dans la commune. Il y a trois ans, une procédure a été entamée auprès du tribunal administratif de Rennes.

Un projet de quatre éoliennes à Castel-Coudiec

Aujourd'hui, le juge va se prononcer sur le permis de construire des quatre éoliennes à Castel-Coudiec. La société VSB énergies nouvelles a souhaité implanter, dans la commune, huit éoliennes sur deux sites, quatre à Kerros, et autant à Castel-Coudiec.

Dès le début, les riverains se sont opposés aux projets, « bien trop proches des habitations et craignant les nombreuses nuisances ». En créant l'association, ils se sont fait entendre plus explicitement,



P. Fatras et F. Cariou attendent aujourd'hui la décision de justice pour les éoliennes de Castel-Coudiec. C du Vent se veut « le frein de l'éolien local, pour la protection de l'environnement ».

lançant même une procédure juridique. Aujourd'hui, l'association est

convoquée pour connaître la décision pour Castel-Coudiec.

Le président, Philippe Fatras et François Cariou, vice-président, représenteront C du Vent, et tous deux espèrent que l'annulation du permis de construire sera annoncée : « On s'est battu de toutes nos forces, sans avocat ni juriste, pour mettre en évidence les lacunes et omissions de l'étude d'impact de VSB, entachant d'erreurs le permis de construire délivré par la préfecture ».

Prêts à faire appel

Et le président de poursuivre : « L'enjeu est de taille pour les deux sites. Si nous sommes déboutés, nous consulterons nos adhérents pour faire appel, quitte à devoir prendre un avocat ».

L'assemblée générale de C du Vent se tiendra vendredi 19, à 20 h 30, au restaurant Le Loge-Beg.